



LE VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE  
DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA  
RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE,  
DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCE

Namur, le 10. 11. 2022

Nature et Progrès  
Monsieur FICHERS, Secrétaire général  
Madame Klopstein, Juriste  
Rue de Dave, 520  
5100 NAMUR

Personne de contact :  
Fabien BOLLE  
Expert Cellule Agriculture  
Fabien.bolle@gov.wallonie.be  
+32 (0)81 321.752

V.Réf : Votre courrier du  
N&P/80044/MAF/ISK 21 octobre 2022

N.Réf. :  
WB/Chef Cab A/PP/FBL/ASM/41148  
*18190*

Annexes :

**Objet : prolongation du Glyphosate jusqu'à fin 2023**

Monsieur le Secrétaire général,  
Madame,

Votre courrier du 21 octobre dernier m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

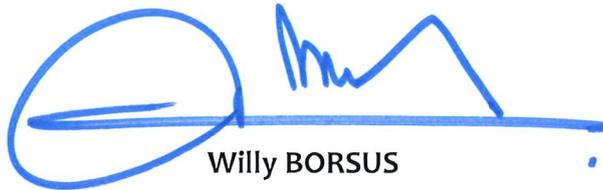
La compétence relative à l'autorisation de constituants actifs de produits phytosanitaires comme le Glyphosate relève de la Commission européenne qui se base sur les avis des autorités compétentes des Etats Membres et de l'EFSA pour élaborer sa décision. Cette compétence européenne est directement liée à la composition des produits phytosanitaires qui peuvent être mis sur le marché national. La mise sur le marché de ces produits en Belgique relève de compétences uniquement fédérales.

Les compétences régionales se limitent à l'utilisation des produits et ne peuvent concerner la mise sur le marché de ces derniers. En effet, la Cour constitutionnelle dans son arrêt n° 32/2019 du 28 février 2019 a rappelé que pour être compatible avec le principe de loyauté fédérale, un texte régional ne peut édicter une interdiction générale d'utilisation de certains pesticides sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne. Le Conseil d'Etat a déduit de cet arrêt de la Cour qu'il serait donc illégal pour un Gouvernement régional d'interdire de manière générale et pour une durée conséquente l'utilisation de tout produit phytopharmaceutique contenant une substance spécifique sur l'ensemble de son territoire.



Compte tenu de cette répartition de compétence, il n'y a pas de concertations entre entités fédérale et fédérées à ce sujet.

Restant pleinement à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Willy BORSUS

CABINET DE LA VICE-PRÉSIDENTE  
MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION,  
DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE,  
DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES

Monsieur Marc Fichers  
Madame Catherine Wattiez  
Nature & Progrès  
Rue de Dave 520  
5100 Jambes

16 NOV. 2022

1066

**Nos références** : 2021/A.1.1/BC/10458  
**Personne de contact** : Benjamin CALICE :  
[benjamin.calice@gov.wallonie.be](mailto:benjamin.calice@gov.wallonie.be) - 0476 67 08 31

Namur, le 09 NOV. 2022

Monsieur Fischer,  
Madame Wattiez,

Le courrier commun que vous m'avez envoyé avec Canopéa, Velt et le Réseau Meuse Rhin Moselle, sur les consultations publiques de la Commission sur les nouveaux OGM, m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Depuis près de 15 ans, avec l'adoption du décret du 19 juin 2008 relatif à la coexistence des cultures génétiquement modifiées avec les cultures conventionnelles et les cultures biologiques, la Wallonie a fait le choix d'une agriculture sans OGM.

La révision de ce décret ne figure pas dans la Déclaration de Politique Régionale. En l'état, il n'entre pas dans mes intentions, quelles que soient les positions de la Commission européenne, de participer à une révision de la position wallonne.

Je vous prie de croire, Monsieur Fischers, Madame Wattiez, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Christie MORREALE

CABINET DE LA VICE-PRÉSIDENTE  
MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION,  
DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE,  
DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES

Monsieur Marc Fischers  
Madame Isabelle Klopstein  
Nature & Progrès  
Rue de Dave 520  
5100 Jambes

16 NOV. 2022  
1066

**Nos références** : 2021/A.1.1/BC/10458  
**Personne de contact** : Benjamin CALICE :  
[benjamin.calice@gov.wallonie.be](mailto:benjamin.calice@gov.wallonie.be) - 0476 67 08 31

Namur, le 09 NOV. 2022

Monsieur Fischer,  
Madame Klopstein,

Votre courrier du 21 octobre 2022 relatif à la prolongation de l'approbation du glyphosate jusqu'à fin 2023 m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

A aucun moment ce point n'a été abordé par le Gouvernement wallon et nous n'avons pas participé à l'élaboration de la position de la Belgique.

Il me revient que des réunions seraient actuellement en cours au niveau Fédéral en vue de stabiliser la position belge. Le cas échéant, ce point pourrait être abordé en Codeco.

D'une manière générale, vous connaissez mon engagement historique pour une diminution drastique de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Les éléments que vous mettez en évidence dans votre courrier viendront, le cas échéant, étayer nos réflexions.

Je vous prie de croire, Monsieur Fischers, Madame Klopstein, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**Christie MORREALE**